
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 2 août 2017 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Aline Marchand, chargée de dossiers
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Mary Deros, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE17 1189

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 2 août 2017, en y retirant les articles 12.001 à 12.023, 20.007, 20.008, 20.016, 30.002, 30.005, 30.016, 30.019 et 40.004.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE17 1190

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à ECO-compteur inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels pour l'évaluation de l'achalandage piétonnier dans le cadre du Projet Sainte-Catherine Ouest, pour une somme maximale de 186 970,51 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15915;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1176707001

CE17 1191

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Delom Services inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la réparation d'un moteur synchrone sans balai de 3000 hp du groupe de motopompe numéro 9 de distribution (secteur haute-pression) à l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 435 702,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15751 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1170598001

CE17 1192

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder, au seul soumissionnaire, Stageline Scènes Mobiles inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture d'une scène mobile avec équipements et accessoires, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 320 337,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15804 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;

- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1174922010

CE17 1193

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'exercer l'option de prolongation pour une période de 12 mois, de l'entente-cadre pour la fourniture de chemises de différents modèles, à l'usage du Service de sécurité incendie de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Chemise Empire ltée (Avis SIMON 1151197);
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de sécurité incendie de Montréal et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1176135006

CE17 1194

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 581 915,09 \$, taxes incluses, pour le contrat de déneigement des chaussées et des trottoirs (AHU-19) accordé à Transport Gilbert Hamelin inc. (CA12 090259);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1174631011

CE17 1195

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 17 934,09 \$, taxes incluses, pour le contrat de déneigement des rues et des trottoirs (AHU-15) accordé à Transport Rosemont inc.;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 35 565,37 \$, taxes incluses, pour le contrat de déneigement des rues et des trottoirs (AHU-17) accordé à Transport Rosemont inc.;

- 3- d'autoriser une dépense additionnelle de 60 783,56 \$, taxes incluses, pour le contrat de déneigement des rues et des trottoirs (AHU-19) accordé à Pépinière Michel Tanguay inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1174631010

CE17 1196

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 100 521,92 \$, taxes incluses, pour le contrat de déneigement des chaussées et des trottoirs (SLE-03) accordé à Déneigement Fontaine Gadbois inc.;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 172 026,50 \$, taxes incluses, pour le contrat de déneigement des chaussées et des trottoirs (SLE-04) accordé à Groupe TMD inc.;
- 3- d'autoriser une dépense additionnelle de 27 652,53 \$, taxes incluses, pour le contrat de déneigement des chaussées et des trottoirs (SLE-05) accordé à Racicot ltée;
- 4- d'autoriser une dépense additionnelle de 57 228,63 \$, taxes incluses, pour le contrat de déneigement des chaussées et des trottoirs (SLE-06) accordé à Groupe TMD inc.;
- 5- d'autoriser une dépense additionnelle de 16 865,06 \$, taxes incluses, pour le contrat de déneigement des chaussées et des trottoirs (SLE-07) accordé à Les Excavations Payette ltée;
- 6 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1174631012

CE17 1197

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure une entente-cadre collective, d'une durée de 8 mois, pour la fourniture et la livraison d'abrasifs d'hiver;
- 2- d'accorder à Demix Agrégats, une division du Groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15994 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1177482005

CE17 1198

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 4 924 712,68 \$, taxes incluses, pour les travaux de mise à niveau de la station de pompage Closse, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 282 358,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10205 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1177383002

CE17 1199

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 342 088,06 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, dans le boulevard Louis-H.-Lafontaine, du boulevard Henri-Bourassa au boulevard Maurice-Duplessis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire, Les Constructions et Pavage Jeskar inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 277 088,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 289801;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1177231042

CE17 1200

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 288 168,70 \$, taxes incluses, pour la phase 2 des travaux de réfection générale au 1800, chemin Remembrance, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2 - d'accorder à 9006-9311 Québec inc. DEVCOR (1994), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 120 146,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5905;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1177308001

CE17 1201

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 7 785 243,23 \$, taxes incluses, pour des travaux de mise aux normes de l'aréna René-Masson, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Groupe Geysler inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 558 488,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5907;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1176676003

CE17 1202

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 492 782,85 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection des façades et d'installation de bornes de recharge à la caserne 28, située au 7650, boulevard Châteauneuf, dans l'arrondissement d'Anjou, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 454 841,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5911;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1175350005

CE17 1203

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 405 411,06 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation de bases, de conduits et de mobiliers d'éclairage sur la rue Curatteau, entre les rues Hochelaga et Sherbrooke, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Système urbains inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 390 411,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 332601 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1177231065

CE17 1204

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser, dans le cadre du projet Bonaventure, une dépense maximale de 152 868,46 \$, taxes incluses, pour le montage d'une structure d'acier visant l'installation de l'œuvre d'art public « Source » de Jaume Plensa, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Excavation Loiselle inc. (Licence RBQ# 1211-9046-37), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 145 989,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 214727;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.018 1171009022

CE17 1205

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure deux ententes-cadres pour la fourniture sur demande des services professionnels en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux pour les différents projets dans le quartier Griffintown de la Ville de Montréal;
- 2 - d'approuver les projets de convention par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales et les contrats inscrits en regard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15923 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention;

| | | |
|----------------------------|-------------|-----------------|
| Axor experts-conseils inc. | Contrat # 1 | 3 053 621,03 \$ |
| Les Consultants S.M. inc. | Contrat # 2 | 2 142 904,05 \$ |

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1173493001

CE17 1206

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Artefactuel, coop de travail, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'interventions archéologiques, dans le cadre des travaux de construction du bassin William, pour une somme maximale de 138 861 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15700 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1174804001

CE17 1207

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un contrat de services professionnels à 841 8748 Canada inc. (GIE), firme ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis, pour l'auscultation du réseau routier de la Ville de Montréal 2017-2020, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 574 874,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15977;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1170615002

CE17 1208

Vu la résolution CA17 08 0453 du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent en date du 27 juin 2017;

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense supplémentaire de 32 145,57 \$, taxes incluses, aux contingences dans le cadre du contrat octroyé Norda Stelo inc. (Roche ltée, Groupe-conseil) (CE11 1989) pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction du lien routier au lot 12 ADM, entre le boulevard de la Côte-Vertu et le chemin Saint-François, majorant le montant des contingences de 17 088,75 \$ à 49 234,32 \$ et le montant total du contrat de 165 048,84 \$ à 197 194,41 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1174378025

CE17 1209

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 577 681,25 \$, taxes incluses, pour les services professionnels d'expertise en enveloppe du bâtiment dans le cadre du projet de restauration et mise aux normes de l'hôtel de Ville de Montréal, situé au 275, rue Notre-Dame Est, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire, CLEB consultant inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 550 172,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16077 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1175965001

CE17 1210

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel SNC-Lavalin inc. et Cobalt Architectes inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis respectivement en ingénierie et en architecture, pour la mise à niveau de la station de pompage et du réservoir Dollard-des-Ormeaux, pour une somme maximale de 3 473 409,17 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15509 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1176019001

CE17 1211

Vu la résolution CA17 240394 du conseil d'arrondissement de Ville-Marie en date du 5 juillet 2017;

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Beaudoin Hurens inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux d'infrastructures et aménagements des rues Anderson, de la Concorde et Burke, pour une somme maximale de 403 447,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-17-031 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1177480005

CE17 1212

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 200 000 \$, plus taxes, pour les services du cabinet Irving Mitchell Kalichman, à titre d'avocats-conseils, dans le cadre du dossier de réclamation auprès du Groupe Hexagone S.E.C.;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1173219009

CE17 1213

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 988 785 \$, taxes incluses, pour la réalisation du Programme des compteurs d'eau dans des immeubles municipaux, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel CIMA + s.e.n.c., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 949 233,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16067 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1170652003

CE17 1214

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente-cadre de services professionnels avec Groupe ABS inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour la caractérisation des sols, dans le cadre de projets de construction ou de modification du réseau souterrain de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), pour une somme maximale de 106 702,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1653 et aux termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1176850005

CE17 1215

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et La Vitrine Culturelle de Montréal établissant les conditions et modalités de la participation de la Ville au projet « Passeport MTL étudiant international » mis en place par La Vitrine Culturelle de Montréal, pour la période allant jusqu'au 31 mars 2018.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1176157004

CE17 1216

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le projet d'entente entre le ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implications des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville de 49 900 \$ aux fins de soutenir le développement d'une section « Parler français à Montréal » de la solution numérique développée par le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM);
- 2 - d'autoriser la réception d'une aide financière d'un montant de 49 900 \$ pour la réalisation du projet issu de ladite Entente;
- 3 - d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel de 49 900 \$, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4 - de mandater le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) pour gérer la mise en œuvre de ladite Entente.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1175970002

CE17 1217

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet d'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018 à intervenir entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville pour réaliser des projets dans le cadre de cette entente;

- 2 - d'autoriser le maire et le greffier à signer cette entente pour et au nom de la Ville;
- 3 - de mandater le Service de la culture pour gérer la mise en œuvre de ce programme.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1177666001

CE17 1218

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'abroger la résolution du conseil municipal (CM17 0316);
- 2 - d'autoriser l'utilisation de la station de nivométrie « Montréal INTL A » située à l'aéroport Pierre-Elliott-Trudeau comme mesure de compilation de la neige et permettre l'utilisation d'un facteur de correction de 13,2%, correspondant à l'écart moyen des précipitations supplémentaires de neige par rapport aux stations du Triangle de Montréal dans le cadre du contrat accordé à Environnement Routier NRJ inc. pour le déneigement du territoire de l'arrondissement d'Outremont;
- 3 - d'approuver le nouveau projet d'addenda 1 entre la Ville et Environnement Routier NRJ inc. à cette fin.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1177682001

CE17 1219

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le projet de convention entre le ministère des Relations internationales et de la Francophonie de Québec et la Ville de Montréal relativement au versement d'une subvention de 5 200 \$ à la Ville pour la réalisation d'un projet de coopération France-Québec intitulé « Montréal et Strasbourg: relever ensemble le défi du numérique dans les planétariums »;
- 2 - d'autoriser le directeur du Planétarium Rio Tinto Alcan à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'approuver un budget additionnel de dépenses de 5 200 \$, équivalent au revenu additionnel;
- 4 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1171714001

CE17 1220

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver les projets de modifications N° 2 et N° 3 à l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 entre le ministre de la Culture et des Communications (MCC) et la Ville de Montréal, attestant que le Ministère de la Culture et des Communications désengage du montant initialement annoncé à la Ville une somme de 11,3 M\$ et qu'il réengage le même montant au Programme d'Aide aux immobilisations, qu'il administre lui-même.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1177666006

CE17 1221

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et Detroit Creative Corridor Center (DC3) par lequel la Ville accorde à DC3 une licence d'utilisation du concept, des outils et des méthodes du concours Commerce Design Montréal selon les modalités et les conditions prescrites ;
- 2 - d'autoriser la directrice de la Direction de l'Entrepreneuriat du Service du développement économique à signer ce projet de convention, pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1176202001

CE17 1222

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le projet de protocole d'entente d'entraide mutuelle, par lequel la Ville de Montréal et la Ville de Longueuil souhaitent s'engager l'une envers l'autre dans un programme prévoyant l'assistance réciproque de leur service d'incendie respectif, incluant le prêt par la Ville de Montréal à la Ville de Longueuil de son service d'Équipes spécialisées ;
- 2 - d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent aux revenus additionnels stipulés à l'entente, soit pour un total de 400 000 \$;
- 3 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1170741002

CE17 1223

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de fermer et retirer du domaine public le lot 1 879 085 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à 9344-2051 Québec inc., à des fins de construction résidentielle, le lot 1 879 085 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 163 mètres carrés, situé dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour la somme de 102 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel

Adopté à l'unanimité.

20.037 1164962006

CE17 1224

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de fermer et retirer du domaine public le lot 1 617 978 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Les Productions Merveilles inc. un immeuble constitué du lot 1 617 978 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 419 mètres carrés, situé au nord de l'avenue Nicolas-Leblanc, entre les avenues André-Dumas et Louis-Sicotte, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour la somme de 125 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3 - d'imputer le revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1166037001

CE17 1225

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal cède à Groupe immobilier Grilli inc. tous ses droits, titres et intérêts dans les lots vacants 5 299 020, 5 119 091 et 5 299 017 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, totalisant une superficie de 1068,9 mètres carrés en échange desquels Groupe Immobilier Grilli inc. cède notamment à la Ville de Montréal tous ses droits, titres et intérêts dans les lots vacants 5 118 849, 5 299 018, 5 299 023 et 5 119 080, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, totalisant une superficie 9 018,3 mètres carrés, situés au sud-est de l'emprise de l'autoroute 440 et au sud-ouest de la montée de l'Église, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, le tout sans soulte, et ce, aux conditions stipulées au projet d'acte d'échange, sous réserve de son approbation par le conseil d'arrondissement Île-Bizard–Sainte-Geneviève;
- 2 - d'autoriser à cette fin une dépense nette de 12 468,75 \$ correspondant au montant de la taxe sur les produits et services ainsi que celui de la taxe de vente du Québec, net de ristourne applicable, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4 - d'inscrire au registre du domaine public les lots 5 118 849, 5 299 018, 5 299 023, 5 119 080 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1161027011

CE17 1226

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen de l'immeuble constitué d'une partie du lot 1 573 532 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, à des fins de réaménagement de la rue Saint-Patrick;
- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3 - d'autoriser une dépense de 40 000 \$, plus les taxes applicables, pour cette acquisition;
- 4 - de mandater, le cas échéant, la Division de la géomatique afin de procéder l'opération cadastrale nécessaire à l'acquisition de la partie du lot 1 573 532 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 5 - d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de division géomatique à signer les documents cadastraux pour et au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant, le cas échéant;
- 6 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1176037001

CE17 1227

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen de l'immeuble constitué d'une partie du lot 1 573 136 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, à des fins de réaménagement de la rue Saint-Patrick;
- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3 - d'autoriser une dépense de 48 000 \$, plus les taxes applicables, pour cette acquisition;
- 4 - de mandater, le cas échéant, la Division de la géomatique afin de procéder l'opération cadastrale nécessaire à l'acquisition de la partie du lot 1 573 136 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 5 - d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de division géomatique à signer les documents cadastraux pour et au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant, le cas échéant;
- 6 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1176037002

CE17 1228

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen de l'immeuble constitué d'une partie du lot 1 573 138 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, à des fins de réaménagement de la rue Saint-Patrick;
- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3 - d'autoriser une dépense de 26 000 \$, plus les taxes applicables, pour cette acquisition;
- 4 - de mandater, le cas échéant, la Division de la géomatique afin de procéder l'opération cadastrale nécessaire à l'acquisition de la partie du lot 1 573 138 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 5 - d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de division géomatique à signer les documents cadastraux pour et au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant, le cas échéant;
- 6 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1176037003

CE17 1229

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen de l'immeuble constitué d'une partie du lot 5 458 478 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, à des fins de réaménagement de la rue Saint-Patrick;
- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3 - d'autoriser une dépense de 27 500 \$, plus les taxes applicables, pour cette acquisition;
- 4 - de mandater, le cas échéant, la Division de la géomatique afin de procéder l'opération cadastrale nécessaire à l'acquisition de la partie du lot 5 458 478 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 5 - d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de division géomatique à signer les documents cadastraux pour et au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant, le cas échéant;
- 6 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1176037007

CE17 1230

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la modification de la date de fin du bail en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal prévue le 31 août 2017 afin de la reporter au 30 avril 2018, pour la partie de terrain située à l'ouest de l'édicule du métro Rosemont, relativement au terrain désigné comme étant l'« Autoparc 170 », le tout selon les termes et conditions prévus au bail.
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.044 1170515002

CE17 1231

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 2000 \$ à la Fondation du Collège de Montréal, pour la restauration et la mise en valeur du patrimoine architectural de ses bâtiments, dans le cadre de son 250^e anniversaire;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.045 1173643002

CE17 1232

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 5 000 \$ à l'organisation du Grand défi Pierre Lavoie de l'année 2017 (Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure) ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.046 1170741003

CE17 1233

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 99 773 \$ aux organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets novateurs en pratique artistique amateur, dans le cadre du programme Inclusion et innovation 2017 de l'Entente 2017-2018 sur le développement culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications, sous réserve de l'approbation de ladite entente par le conseil d'agglomération (dossier 1177666001);

| Projet | Organisme | Contribution financière | % Soutien Ville / Budget total des projets | Premier versement (75%) | Deuxième versement (25%) |
|---|---|-------------------------|--|-------------------------|--------------------------|
| À l'intérieur de notre atelier – Explorations artistiques | Association de Montréal pour la déficience intellectuelle | 6 258 \$ | 69% | 4 693 \$ | 1 565 \$ |
| Dis-moi ta maison | Centre culturel Georges-Vanier | 12 000 \$ | 59% | 9 000 \$ | 3 000 \$ |
| Encirque-toi | Cirque Hors Piste | 12 215 \$ | 56% | 9 162 \$ | 3 053 \$ |
| Montréal, féminin pluriel | Coopérative de solidarité Mosaïques | 10 000 \$ | 65% | 7 500 \$ | 2 500 \$ |

| | | | | | |
|---|---|------------------|-----|-----------------|------------------|
| Art collaboratif et intergénérationnel | École d'art de Pointe-Saint-Charles | 5 000 \$ | 68% | 3 750 \$ | 1 250 \$ |
| Impression/Évasion | L'Hôte Maison (Maison de jeunes) | 9 000 \$ | 62% | 6 750 \$ | 2 250 \$ |
| Dessine, déguste! | Centre Innovation Jeunes – Direction Chrétienne | 3 200 \$ | 73% | 2 400 \$ | 800 \$ |
| Connais-toi toi-même | Maison des familles de Mercier-Est | 7 100 \$ | 75% | 5 325 \$ | 1 775 \$ |
| ARTiculées | Naos Jeunesse, la créativité en action! | 12 000 \$ | 51% | 9 000 \$ | 3 000 \$ |
| POM* ton quartier! (*Petite œuvre multimédia) | Oxy-Jeunes | 14 000 \$ | 32% | 10 500 \$ | 3 500 \$ |
| La tradition c'est aussi pour les jeunes! | Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise | 9 000 \$ | 42% | 6 750 \$ | 2 250 \$ |
| Total | | 99 773 \$ | | 74 830\$ | 24 943 \$ |

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.047 1177165001

CE17 1234

Il est

RÉSOLU :

1 - d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 189 220 \$, incluant les frais de concours de 1 220 \$, aux organismes ci-après désignés, pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme de soutien à la diffusion du patrimoine montréalais 2017 de l'Entente de développement culturel de Montréal MCC-Ville 2017-2018, sous réserve de l'approbation de ladite entente par le conseil d'agglomération (dossier 1177666001);

| | |
|--|-----------|
| Association québécoise pour le patrimoine industriel | 15 000 \$ |
| Atelier d'histoire Mercier Hochelaga -Maisonneuve | 15 000 \$ |
| Collectif d'animation l'Autre Montréal | 10 000 \$ |
| Corporation de la Chapelle Notre-Dame-de-Bonsecours et du Musée Marguerite-Bourgeoys | 12 000 \$ |
| DOCOMOMO Québec | 15 000 \$ |
| Fabrique de la Visitation-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie | 10 000 \$ |
| Fondation Héritage Montréal | 11 000 \$ |
| L'Écomusé de la maison du Fier Monde inc. | 15 000 \$ |
| Les Forges de Montréal | 15 000 \$ |
| Maison Saint-Gabriel | 10 000 \$ |
| Patrimoine funéraire Montréal | 6 000 \$ |
| Société du Château Dufresne | 15 000 \$ |
| Société historique Cavelier-De-LaSalle | 15 000 \$ |
| Société historique de Saint-Henri Inc. | 15 000 \$ |
| Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise | 9 000 \$ |

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.048 1177233001

CE17 1235

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 100 000 \$ à l'organisme Culture Montréal pour la réalisation de son plan d'action en 2017 ;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.049 1173205001

CE17 1236

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 2 000 \$ au Colloque interuniversitaire urbain pour contribuer aux frais engagés lors de l'organisation de son événement tenu à Montréal, du 15 au 17 mars 2017, sous le thème « Les enjeux urbains de demain » ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.050 1170604002

CE17 1237

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 300 000 \$ à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) afin de soutenir la mise en œuvre des mesures du Plan culturel numérique du Québec dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et BAnQ, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.051 1177233006

CE17 1238

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de ratifier le soutien technique (services fournis, prêt d'équipement, etc.), d'une valeur estimée à 5 315 565 \$, accordé à l'organisme à but non lucratif MONTRÉAL, C'EST ÉLECTRIQUE dans le cadre de son événement de Formule E 2017;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de ce soutien technique;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.052 1177209004

CE17 1239

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 340 000 \$ au Musée d'art contemporain de Montréal afin de renforcer la présence web du musée dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.053 1177233007

CE17 1240

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 16 380 \$ à Table de quartier Lac St-Louis/Dorval (TQS) pour la mise en œuvre de son plan d'action territorial en développement social conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) - Ville liée de Pointe-Claire;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.054 1173220002

CE17 1241

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 9 482,80 \$, soit 3 000 \$ à Action Jeunesse de l'Ouest-de-Île (AJOI) pour la réalisation du projet « Travail de milieu / de rue », 2 482,80 \$ à Corbeille de Pain Lac-Saint-Louis pour le projet « Mangeons ensemble » et 4 000 \$ à Projet Jeunesse de l'Ouest de l'Île pour le projet « Aide aux devoirs », pour l'année 2017, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité Ville - MTESS (2013 - 2018) - Ville liée de Pointe-Claire;
- 2 - d'approuver les trois projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.055 1174910005

CE17 1242

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$, pour l'année 2017, à Club des petits déjeuners du Canada pour la réalisation du 19^e Forum mondial de la nutrition des enfants;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.056 1177392005

CE17 1243

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 33 060 \$, pour l'année 2017, à Festival International du Film pour Enfants de Montréal pour la réalisation du projet « À la découverte du Cinéma » dans le cadre du Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.057 1177392006

CE17 1244

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 37 760 \$, à l'organisme Petites-Mains, pour l'année 2017, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) - Volet Égalité entre les femmes et les hommes;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.058 1177571002

CE17 1245

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 30 000 \$ à Paroles d'excluEs, pour participer au financement de la mise en oeuvre du projet « Clinique de proximité à Montréal-Nord » dans le cadre du Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.059 1177392003

CE17 1246

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 72 000 \$ à deux organismes, dont 50 400 \$ pour 2017 et 21 600 \$ pour 2018, soit 42 000 \$ à Table de concertation jeunesse Bordeaux-Cartierville pour le projet « Un intervenant communautaire scolaire collectif dans l'école » et 30 000 \$ à Mission communautaire de Montréal pour le projet « Un chemin vers la régularisation et l'intégration à Montréal », dans le cadre des dossiers relatifs à l'accueil et l'intégration des réfugiés syriens, des demandeurs d'asile et des personnes sans statut légal à Montréal;
- 2 - d'ajuster la base budgétaire du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal de 21 600 \$ pour l'année 2018;
- 3 - d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.060 1175970007

CE17 1247

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 5 000 \$ à l'organisme à but non lucratif *Laboratoire sur l'agriculture urbaine* dans le cadre du projet Biquette à Montréal, qui se tient durant l'été 2017 à Montréal;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.061 1177731001

CE17 1248

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder, à même le budget de fonctionnement, un soutien financier non récurrent de 15 000 \$, à l'organisme à but non lucratif Laboratoire sur l'agriculture urbaine à Montréal (AU/LAB), soit un montant de 5 000 \$ dans le cadre de l'École d'été sur l'agriculture urbaine qui se tiendra du 14 au 18 août 2017 à Montréal et un montant de 10 000 \$ pour le Portail agriculture urbaine pan-qubécois;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.062 1175360002

CE17 1249

Il est

RÉSOLU :

d'adopter le Cadre stratégique des relations internationales de la Ville de Montréal « La diplomatie urbaine au service de la collectivité montréalaise et du monde ».

Adopté à l'unanimité.

30.001 1175178001

CE17 1250

Vu la résolution CA17 090193 du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville en date du 4 juillet 2017;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser la démolition du bâtiment situé au 10875, rue Saint-François d'Assise, sur le Site patrimonial cité de l'ancien village du Sault-au-Récollet, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1177430002

CE17 1251

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser Nunsubco Trois inc. à entamer des travaux de préparation de site et d'excavation pour la construction d'un complexe résidentiel sur un terrain appartenant à la Ville, lequel est situé de part et d'autre du chemin de la Pointe Sud et bornant le fleuve Saint-Laurent, dans l'arrondissement de Verdun, constitué des lots 4 458 877, 4 458 880, 3 891 355 ainsi qu'une partie des lots 3 891 352 (nouveau lot réservé 5 943 537), 3 891 353 (nouveau lot réservé 5 943 539) et 4 804 998 (nouveau lot réservé 5 943 541) tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, préalablement à la signature d'un acte d'échange, le tout selon les termes et conditions prévus à l'autorisation.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1171195004

CE17 1252

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de décréter qu'il va de l'intérêt de la Ville que le pouvoir d'ester en justice, dans le cadre du litige opposant Mauro Pezzente et la Ville de Montréal, soit exercé par le comité exécutif;
- 2 - de mandater le Service de la concertation des arrondissements pour agir à cette fin.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1172685001

CE17 1253

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 10 000 euros (14 750 \$) pour le paiement de la cotisation annuelle au Fonds mondial pour le développement des villes (FMDV) pour l'année 2017;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1177044003

CE17 1254

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la dépense d'un montant estimé à 5 509,14 \$ relative au déplacement de M. Russell Copeman, membre du comité exécutif, du 3 au 11 août 2017, afin de participer à une cérémonie de la paix à Hiroshima, au Japon, ainsi qu'à la 9^e conférence générale de Mayors for Peace à Nagasaki, au Japon;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1174310001

CE17 1255

Il est

RÉSOLU :

de renouveler le mandat des représentants de la Ville suivants au sein des différentes commissions des régimes de retraite ainsi que le membre indépendant de la Commission du régime de retraite des professionnels de la Ville de Montréal :

Commission du régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal :

- renouveler le mandat de Mme Anne P. Bergeron, Chef de division - Avantages sociaux au Service des ressources humaines, pour une durée de 3 ans;
- renouveler le mandat de M. Alain Langlois, Chef de division - Secrétariat des commissions au Service des finances, pour une durée de 3 ans; et
- renouveler le mandat de Mme Lucie St-Jean, Chef de division - Gestion de la comptabilisation et du contrôle des caisses de retraite au Service des finances, pour une durée de 3 ans;

Commission du régime de retraite des cols bleus de la Ville de Montréal :

- renouveler le mandat de M. David Bélanger, Conseiller principal - Régime de retraite au Service des ressources humaines, pour une durée de 3 ans;
- renouveler le mandat de M. Alain Langlois, Chef de division - Secrétariat des commissions au Service des finances, pour une durée de 3 ans; et
- renouveler le mandat de Mme Lucie St-Jean, Chef de division - Gestion de la comptabilisation et du contrôle des caisses de retraite au Service des finances, pour une durée de 3 ans;

Commission du régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal :

- renouveler le mandat de M. Alain Langlois, Chef de division - Secrétariat des commissions au Service des finances, pour une durée de 3 ans; et
- renouveler le mandat de Mme Lucie St-Jean, Chef de division - Gestion de la comptabilisation et du contrôle des caisses de retraite au Service des finances, pour une durée de 3 ans;

Commission du régime de retraite des fonctionnaires de la Ville de Montréal :

- renouveler le mandat de M. David Bélanger, Conseiller principal - Régime de retraite au Service des ressources humaines, pour une durée de 3 ans;
- renouveler le mandat de M. Alain Langlois, Chef de division - Secrétariat des commissions au Service des finances, pour une durée de 3 ans; et
- renouveler le mandat de Mme Lucie St-Jean, Chef de division - Gestion de la comptabilisation et du contrôle des caisses de retraite au Service des finances, pour une durée de 3 ans;

Commission du régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal :

- renouveler le mandat de Mme Lucie St-Jean, Chef de division - Gestion de la comptabilisation et du contrôle des caisses de retraite au Service des finances, pour une durée de 3 ans;

Commission du régime de retraite des professionnels de la Ville de Montréal :

- remplacer M. Martin Charron, qui a indiqué son désir de ne pas renouveler son mandat en raison de sa charge de travail, par M. Olivier Roberge, Conseiller principal avantages sociaux au Service des ressources humaines, pour une durée de 3 ans;
- renouveler le mandat de M. Alain Langlois, Chef de division - Secrétariat des commissions au Service des finances, pour une durée de 3 ans;
- renouveler le mandat de M. Normand Lapointe, Directeur adjoint - Direction générale, pour une durée de 3 ans; renouveler le mandat de Mme Lucie St-Jean, Chef de division - Gestion de la comptabilisation et du contrôle des caisses de retraite au Service des finances, pour une durée de 3 ans; et
- nommer M. Louis Monette à titre de membre indépendant pour un mandat d'une durée de 2 ans.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1166335002

CE17 1256

Vu la résolution CA17 170192 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce en date du 27 juin 2017;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal ;

- 1- d'autoriser une dépense de 1 107 464,46 \$, comprenant les contingences au montant de 140 702,70 \$, taxes incluses, et les incidences au montant de 28 743,75 \$, taxes incluses, relatif au contrat octroyé à Trempro Constructions inc. pour la réalisation des travaux de réfection de la maçonnerie et des travaux connexes au centre communautaire et de loisirs de la Côte-des-Neiges, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (CA17 170192);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrite au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1175302004

CE17 1257

Vu la résolution CA17 210164 du conseil d'arrondissement de Verdun en date du 27 juin 2017;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle pour la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau, de 48 140,22 \$, contingences, incidences et taxes incluses, représentant 6,67 % du coût total du contrat révisé (valeur totale de 721 408,57 \$) dans le cadre des travaux de réaménagement géométrique de l'intersection formée par les rues Godin, Riverview et Monteith (S16-016) (CA16 21092 et CA17 210164);
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1166459006

CE17 1258

Vu la résolution CA17 26 0185 du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie en date du 5 juin 2017;

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 396 875,30 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux de réfection des blocs de verre, maçonnerie et divers travaux à la piscine Saint-Denis, située au 7075, rue Saint-Hubert, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à 9280-3949 Québec inc. (J.B.A Le Restaurateur), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 354 352,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public RPPA17-03024-OP;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1171035008

CE17 1259

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser une augmentation équivalente de 514 938 \$ pour 2017 et années subséquentes aux budgets respectifs des revenus et des dépenses du Service des ressources humaines.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1163079001

CE17 1260

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la réception d'une contribution financière de 33 000 \$ provenant de la Fondation Espace pour la vie pour la réalisation de divers projets à Espace pour la vie en 2017;
- 2 - d'autoriser un budget additionnel de dépenses d'opérations de 33 000 \$, équivalent à la contribution de la Fondation Espace pour la vie;
- 3 - d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1170348003

CE17 1261

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser le versement d'un soutien financier additionnel de 450 000 \$, en provenance des dépenses contingentes, à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) afin de lui permettre de réaliser les mandats de consultation en cours;
- 2 - d'autoriser, à cette fin, un virement budgétaire de 450 000 \$ du poste des dépenses générales d'administration « Contribution – Office de consultation publique de Montréal »;
- 3 - d'approuver une augmentation de 450 000 \$ des budgets en revenus et en dépenses d'exploitation de l'Office pour l'année 2017;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.015 1171079004

CE17 1262

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 155 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Service de la culture afin d'assumer des dépenses additionnelles dans le cadre de la tenue de la course automobile de Formule E.

Adopté à l'unanimité.

30.017 1177209003

CE17 1263

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser un virement de crédit de 90 700 \$, en provenance du budget de dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Service de la gestion et de la planification immobilière, afin d'autoriser la création et le comblement de trois postes d'agents techniques en architecture (catégorie d'emploi col blanc- emploi 783310);
- 2 - d'autoriser l'ajustement à la base budgétaire pour l'année 2018 et des années subséquentes, soit 284 100 \$ et 3,0 personnes-années conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.018 1173993001

CE17 1264

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le règlement hors Cour du recours intenté par Promutuel Assurance inc. contre la Ville de Montréal de 195 000 \$ en capital, intérêts et frais;
- 2- d'autoriser le Service des finances à émettre et à transmettre à M^e Stéphanie Boulianne, le chèque suivant :
 - à l'ordre de Promutuel Réassurance, et ce, au montant de 195 000 \$;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.020 1166250006

CE17 1265

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser le règlement hors Cour du recours intenté par Allstate du Canada, compagnie d'assurance contre la Ville de Montréal pour un montant de 131 000 \$ en capital, intérêts et frais;
- 2 - d'autoriser le Service des finances à émettre et à transmettre à Me Stéphanie Boulianne, un chèque au montant de 131 000 \$ à l'ordre d'Allstate du Canada, compagnie d'assurance;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.021 1176250001

CE17 1266

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de l'avenue Lebrun, entre la rue De Teck et la rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga–Maisonneuve, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1164396007

CE17 1267

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1176307004

CE17 1268

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement sur la subvention relative à la mise à niveau numérique des salles de spectacle », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1176307005

CE17 1269

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (16-065) » aux fins d'y ajouter les tarifs pour la piscine du Complexe sportif Marie-Victorin, et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1174815002

CE17 1270

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Sainte-Claire, entre la rue Paul-Pau et la rue Desmarteau, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1174396005

CE17 1271

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour adoption, la nouvelle version du règlement intitulé « Règlement sur les calèches » à la suite de l'avis de motion donné à la séance du conseil du 13 juin 2017.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1173200002

CE17 1272

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 17 803 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation de l'usine Pierrefonds (RCG 16-038) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1172675001

CE17 1273

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 19 800 000 \$ afin de financer les travaux sur les collecteurs d'égouts », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1177526018

CE17 1274

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 17 688 000 \$ pour le financement de travaux sur les intercepteurs de la Ville de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1177526019

CE17 1275

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 260 000 \$ pour le financement de travaux et l'acquisition d'équipements à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.011 1177526020

CE17 1276

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 82 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction et de renouvellement de conduites principales d'aqueduc », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.012 1173276001

CE17 1277

Vu la résolution CA17 27 0259 du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve en date du 4 juillet 2017;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal (04-047) » afin d'ajouter un nouveau secteur numéro 14-14 apparaissant sur la carte intitulée « La densité de construction » sur un emplacement situé à l'angle sud-est des rues Hochelaga et Honoré-Beaugrand.

Adopté à l'unanimité.

40.013 1130603009

CE17 1278

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le Règlement R-2017-023-10 modifiant le Règlement sur l'entretien et la protection des arbres (R-2007-023), adopté le 13 juin 2017 par le conseil municipal de la Ville de Dollard-des-Ormeaux, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
- 2 - d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Dollard-des-Ormeaux.

Adopté à l'unanimité.

40.014 1172622006

CE17 1279

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la prolongation du programme ACCEF (Actions concertées contre les crimes économiques et financiers);
- 2 - de maintenir l'augmentation temporaire de l'effectif permanent de 12 postes policiers et de 1 poste temporaire civil du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018;
- 3 - d'imputer les revenus et les dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1175841001

CE17 1280

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la prolongation du programme ACCES (Actions Concertées pour Contrer les Économies Souterraines);
- 2 - de maintenir l'augmentation temporaire de l'effectif permanent de 33 postes policiers et la prolongation de deux postes civils du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018;
- 3 - d'imputer les revenus et les dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1175955001

CE17 1281

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine séance du conseil municipal le bilan faisant état des réalisations du Plan d'action municipal pour les aînés de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1170706002

CE17 1282

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport trimestriel sur les mainlevées, couvrant la période du 1^{er} avril 2017 au 30 juin 2017, le tout conformément à l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002 « Mainlevées (Directive) ».

Adopté à l'unanimité.

60.002 1174501007

CE17 1283

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1^{er} juin 2017 au 30 juin 2017 et de la rectification pour le rapport déposé pour le mois d'avril 2017, conformément au *Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCE 02-004).

Adopté à l'unanimité.

60.003 1174396010

Levée de la séance à 10 h 15

70.001

Les résolutions CE17 1189 à CE17 1283 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville